

**ÇA VOUS ARRIVE  
DE PENSER  
QU'ON N'EST PAS  
OBLIGÉ DE  
FINIR SA CARRIÈRE  
DANS LA PRÉCARITÉ ?**



au cœur de l'action

**Du 27 novembre au 4 décembre : élections professionnelles**

# RÉMUNÉRATION des maîtres suppléants

Indispensables au bon fonctionnement de nos établissements, les quelque 22 000 maîtres suppléants et délégués représentent environ 15 % du corps enseignant de l'enseignement privé sous contrat.

Et pourtant, que dire de leur lot quotidien ? Conditions de travail difficiles / Mobilité exigée / Rémunération scandaleuse / progression de carrière inexistante en 1<sup>er</sup> degré / Périodes de travail aléatoires / Impossibilité de projets personnels à long terme...

## Une reconnaissance nécessaire

Depuis longtemps, le SPELC se bat pour une amélioration réelle de leur situation. Il juge insuffisantes les quelques avancées proposées par le Ministère.

### Le SPELC exige :

- ➔ le placement des suppléants sur des échelles équivalentes à celles des titulaires,
- ➔ l'augmentation des places aux concours pour leur permettre d'accéder à un contrat définitif,
- ➔ la mise en place d'une véritable formation professionnalisante.

# La précarité touche aussi les maîtres sous contrat

**Des moyens pour travailler :** ils sont indispensables pour un service d'éducation de qualité. La gestion strictement budgétaire actuelle ne permet pas de prendre en compte la diversité des situations de nos établissements : petites structures (écoles, collèges), ruralité, zones difficiles...

### Moyens insuffisants

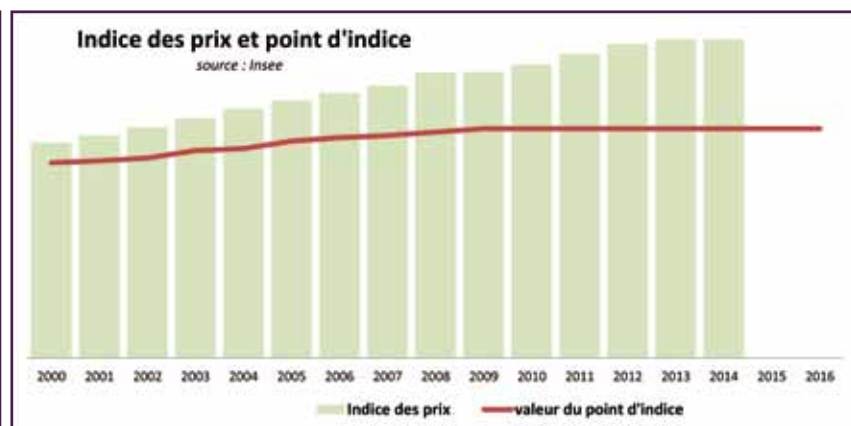
—  
—  
plus d'élèves par classes,  
plus de niveaux par enseignants,  
différenciation impossible.

Le SPELC exige un statut de droit public renforcé garantissant aux

maîtres de l'enseignement privé un métier valorisant et de réelles possibilités d'aménagement de fin de carrière.

Des perspectives inquiétantes : gel de l'avancement, suppression du supplément familial, réductions de personnels, durcissement des conditions de retraite... nous n'avons pas tous les avantages des fonctionnaires, mais sommes « associés » à tous les efforts imposés. 😞

Le SPELC ne se bat pas pour maintenir des privilèges, mais contribue efficacement à la qualité du service public d'éducation.



# TÉMOIGNAGES



En 2010, j'étais à 4 ans de la retraite à taux plein... En 2014, je suis toujours à 4 ans de la retraite !

Heureusement je bénéficie de l'aide du SPELC pour la gestion de mon dossier et de ses conseils pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.



J'assurais des suppléances depuis 10 ans, avec un salaire à peine au-dessus du SMIC (indice 310 - 1 435 € bruts).

Les responsables SPELC m'ont informée de l'existence des concours réservés et assistée dans la préparation du dossier. Aujourd'hui, je suis en contrat définitif à l'indice 432 (2 000 € bruts) et, surtout, je bénéficie d'une échelle de rémunération avec une progression qui me permet enfin de lancer de vrais projets.



J'étais en souffrance dans ma classe et envisageais la suite de ma carrière avec beaucoup d'appréhension. Le SPELC m'a parlé

des possibilités de congé de formation professionnelle et a soutenu mon dossier. Cela m'a permis de bénéficier d'une formation afin de mieux gérer mes difficultés. Aujourd'hui, j'ai repris la classe avec assurance et motivation.



Avec le SPELC c'est possible

# LE SPELC EST LE SYNDICAT

## Proche de vous

De nombreux élus compétents et efficaces (actuellement 1<sup>er</sup> syndicat en sièges) / Des responsables locaux actifs et disponibles / Des publications variées, un site Internet / Des réunions d'information : emploi, carrière, promotions, retraite / Présent tout au long de votre carrière.

## Le SPELC vous écoute et vous accompagne

## Force de proposition

Pour renforcer votre statut de droit public / Pour mieux garantir votre retraite / Pour mieux protéger votre droit à l'emploi / Pour exiger une formation initiale et continue de qualité / Pour faire vivre la solidarité et la justice / Pour faire aboutir vos revendications.

## Le SPELC est au cœur de l'action

## Professionnel et indépendant

Libre de toute tutelle confédérale, religieuse ou politique / Membre observateur de la CESI (Confédération européenne des syndicats indépendants) / Représentatif à tous les niveaux de la profession / Pour préparer les réformes nécessaires / Pour promouvoir les valeurs de l'enseignement sous contrat associé avec l'État.

## Le SPELC réfléchit et agit en toute liberté

## Qui vous défend

Pour améliorer vos conditions de service / Pour obtenir de justes mesures de reclassement / Pour garantir vos droits auprès de l'Administration et de l'Enseignement catholique / Pour exiger équité et parité au sein du système éducatif français / Refusant toute compromission et atteinte au droit et au respect de la personne.

## Le SPELC est au cœur de votre métier

**[www.spelc.fr](http://www.spelc.fr)**

Des informations régulières sur l'actualité de votre profession / Des documents pour vous aider dans vos démarches / Un accès réservé aux adhérents / Les coordonnées des responsables locaux / Des rubriques catégorielles / Un espace « élections 2014 » / Des liens vers les réseaux sociaux...